

Référence : C.N.367.2015.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

RÈGLEMENT NO 134 : PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE LEURS
COMPOSANTS EN CE QUI CONCERNE LES PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ
DES VÉHICULES FONCTIONNANT À L'HYDROGÈNE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT NO 134 ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.791.2014.TREATIES-XI.B.16 du 15 décembre 2014 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, l'une des Parties contractantes à l'Accord a notifié son désaccord au projet de règlement ². Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est adopté en tant que Règlement no 134 annexé à l'Accord susmentionné. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes, à l'exception du Japon, est le 15 juin 2015.

Le 19 juin 2015



¹ Voir notification dépositaire C.N.791.2014.TREATIES-XI.B.16 du 15 décembre 2014 (Projet de règlement annexé à l'Accord [134]).

² Voir notification dépositaire C.N.249.2015.TREATIES-XI.B.16 du 13 avril 2015 (Japon : Notification de désaccord conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 1 d l'Accord).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.